Nations Unies S/2002/810



Conseil de sécurité

Distr. générale 1er août 2002 Français Original: anglais

Lettre datée du 22 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Je me réfère à ma lettre du 2 janvier 2002 (S/2002/5) transmettant un rapport soumis par le Chili au Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a examiné soigneusement ce rapport, avec l'aide de ses experts, et a communiqué par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le Chili a été prié de répondre sous forme de rapport complémentaire le 24 septembre 2002 au plus tard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Jeremy Greenstock

02-50827 (F) 050802 050802